

**FICHE D'INSCRIPTION AUX SERVICES
PERISCOLAIRES INTERCOMMUNAUX**

Écoles maternelles et primaires de la CdC4B

**ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024
ÉCOLE DE JURIGNAC**

L'enfant (à remplir en lettres majuscules)

Nom de famille : Prénom :
Date de naissance : / / Lieu de naissance :
École : Classe :
Enseignant : Sexe :
Date de l'inscription à l'école : / /

Nom et prénom de la personne à facturer (à remplir en lettres majuscules)

Nom : Prénom :

Services utilisés (cocher les services que vous décidez d'utiliser)

Garderie : matin soir

Cantine : forfait * au repas pas de repas

* absence décomptée à partir de 4 jours successifs

Transport : l'inscription est à faire auprès de la région Nouvelle Aquitaine

Père (à remplir en lettres majuscules)

Autorité parentale oui non

Nom : Prénom :
Date de naissance : / / Lieu de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Profession : Tél professionnel :
Tél domicile : Portable :
Adresse mail :

Mère (à remplir en lettres majuscules)

Autorité parentale oui non

Nom (de jeune fille) : Nom d'usage :
Prénom :
Date de naissance : / / Lieu de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Profession : Tél professionnel :
Tél domicile : Portable :
Adresse mail :

Autre

(à remplir en lettres majuscules)

Autorité parentale oui non

Nom (de jeune fille) : Nom d'usage.....

Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Profession : Tél professionnel :

Tél domicile : Portable :

Adresse mail :

Autres enfants à charge

| Nom | Prénom | Date de naissance | Établissement scolaire |
|-----|--------|-------------------|------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.

Renseignez et cochez les personnes autorisées (autres que les responsables légaux) :

① et / ou **à contacter en cas d'urgence**

② **à prendre l'enfant après la classe ou la garderie**

| Nom | Prénom | Lien avec l'enfant | Téléphone | ① | ② |
|-----|--------|--------------------|-----------|---|---|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

Nom, adresse et n° du médecin traitant :

Votre enfant a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : OUI NON

Date du dernier rappel du vaccin antitétanique :

Autres informations médicales que vous jugez utiles de renseigner (Allergies, intolérances alimentaires, etc ...)

Je soussigné

Responsable légal de l'enfant,

- M'engage à honorer les paiements de ces services ;
- M'engage à transmettre immédiatement toute modification de mes coordonnées ou du nom du payeur à la CdC4B ;
- M'engage à ce que mon enfant respecte les règlements des services périscolaires ;
- M'engage à respecter les horaires des services de garderie ;
- Reconnais qu'en cas de manquement à ces engagements, mon enfant sera susceptible d'être exclu de la fréquentation des services périscolaires de la CdC4B ;

À le Signature,

Document à conserver par la famille (merci de ne pas nous redonner ce document)

TARIFS DE CANTINE ET DE GARDERIE À COMPTER DU 04 SEPTEMBRE 2023

École de Jurignac et Péreuil

Faisant suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2019, je vous prie de bien vouloir trouver les tarifs de cantine et de garderie en vigueur à compter du 04 septembre 2023.

| | Tarifs |
|--|--|
| Cantine | |
| Tarif enfants au repas (élèves, ALSH, école multisports et numériques) | 3.10 € ^{***} |
| Tarif enfants au forfait mensuel (sur 10 mois) | 42.00 € ^{***} (soit 2.95 € le repas)* |
| Garderie | 0.60 € la demi-heure ** |
| Transport | L'inscription est à faire auprès de la région Nouvelle Aquitaine |

*Vacances comprises dans le forfait, absence décomptée à partir de 4 jours successifs

**Toute demi-heure commencée est due

*****Sous réserve d'un ajustement de tarif**

Jacques CHABOT
Président